

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 3 JUILLET 2017

14 HEURES À STRASBOURG – CENTRE ADMINISTRATIF – SALLE DES CONSEILS

Convocation du 23 juin 2017

Membres présents : Jacques BAUR, Jeanne BARSEGHIAN, Yves BUR, Etienne BURGER, Martine CASTELLON, Bernard FREUND, Jean-Baptiste GERNET, Mireille GOEHRY, Robert HERRMANN, Claudine HERRMANN, Alain JUND, Eric KLÉTHI, Patrick KOCH, Jean-Charles LAMBERT, Michel LEOPOLD, Annick NEFF, Alain NORTH, Thibaud PHILIPPS, Anne-Pernelle RICHARDOT, Jean-Jacques RUCH, Thierry SCHAAL, Antoine SCHALL, Bernard SCHNEIDERLIN, Claude SCHOETTEL, Pierre SCHWARTZ, Xavier ULRICH, Justin VOGEL, Valérie WACKERMANN, Jean-Marc WILLER, Fernand WILLMANN, Raymond ZILLIOX

Membres absents excusés : Christian ADAM, Françoise BEY, Jean-Jacques BREITEL, Béatrice BULOU, Nicole DREYER, Dany KARCHER, Benoît GSELL, Fabienne KELLER, Laurence MULLER-BRONN, Nicolas NIEDERGANG, Michèle QUEVA, Roland RIES, Stéphane SCHAAL, Denis SCHULTZ, Anne-Catherine WEBER

Assistaient : Jessy MUCKENSTURM, chargée de mission/syndicat mixte pour le SCOTERS, Anne-Marie SCHLONSOCK, assistante administrative et comptable/syndicat mixte pour le SCOTERS, Catherine ADNET VALERIO, directrice/syndicat mixte pour le SCOTERS

Ordre du jour :

1. Installation du comité syndical
 2. Avis en matière d'urbanisme rendus par le bureau du 23 juin 2017
 3. Élection du Président du syndicat mixte
 4. Fixation du nombre de vice-présidents
 5. Élection des vice-présidents et autres membres du bureau
 6. Délégations accordées au Président
 7. Délégation accordée au bureau
 8. Désignation des trois représentants du syndicat mixte pour le SCOTERS dans les instances de l'ADEUS
 9. Désignation d'un représentant à la fédération nationale des SCoT
 10. Point d'information sur la contribution au SRADDET
 11. Divers

Monsieur Jacques BIGOT, Président du syndicat mixte, accueille les membres du comité syndical et ouvre la séance à 14 heures.

1. Installation du comité syndical

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts 2017 du syndicat mixte pour le SCOTERS, et notamment la répartition des sièges,

Monsieur BIGOT, Président du syndicat mixte pour le SCOTERS, procède à l'appel des délégués au syndicat mixte pour le SCOTERS et installe le comité syndical.

- Eurométropole de Strasbourg : 15 délégués titulaires et 15 délégués suppléants

15 titulaires	15 suppléants
<ul style="list-style-type: none">– Robert HERRMANN– Roland RIES– Martine CASTELLON– Anne-Pernelle RICHARDOT– Valérie WACKERMANN– Jean-Baptiste GERNET– Dany KARCHER– Béatrice BULOU– Yves BUR– Jacques BAUR– Thierry SCHAAL– Pierre SCHWARTZ– Fabienne KELLER– Thibaud PHILIPPS– Alain JUND	<ul style="list-style-type: none">– Françoise BEY– Christel KOHLER– Séverine MAGDELAINE– Syamak AGHA BABEI– Brigitte LENTZ-KIEHL– Annick NEFF– Antoine SCHALL– Nicole DREYER– Patrick KOCH– Anne-Catherine WEBER– Michel LÉOPOLD– Eddie ERB– Jean-Philippe MAURER– Michèle QUÉVA– Jeanne BARSEGHIAN

- Communauté de communes du Canton d'Erstein : 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants

8 titulaires	8 suppléants
<ul style="list-style-type: none">– Denis SCHULTZ– Benoît GSELL– Jean-Jacques BREITEL– Eric KLETHI– Jean-Marc WILLER– Claudine HERRMANN– Stéphane SCHAAL– Laurence MULLER-BRONN	<ul style="list-style-type: none">– Claude SCHOETTEL– Fernand WILLMANN– Bernard SCHNEIDERLIN– Jean-Paul ROTH– Christophe BREYSACH– Christian ADAM– Nicolas NIEDERGANG– Raymond SIEGWALT

- Communauté de communes du Kochersberg : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants

4 titulaires	4 suppléants
<ul style="list-style-type: none"> - Justin VOGEL - Etienne BURGER - Jean-Jacques RUCH - Raymond ZILLIOX 	<ul style="list-style-type: none"> - Jean-Claude LASTHAUS - Gaston BURGER - Alain NORTH - Jean-Charles LAMBERT

- Communauté de communes du Pays de la Zorn : 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants

3 titulaires	3 suppléants
<ul style="list-style-type: none"> - Bernard FREUND - Mireille GOEHRY - Xavier ULRICH 	<ul style="list-style-type: none"> - Georges PFISTER - Daniel LENGENFELDER - Marie-Paule LEHMANN

2. Avis en matière d'urbanisme rendus par le bureau du 23 juin 2017

M. Bigot rend compte des avis rendus par le bureau lors de sa réunion du 23 juin 2017.

3. Élection du Président du syndicat mixte

En sa qualité de doyen d'âge du comité syndical, il revient à Monsieur Claude SCHOETTEL de procéder à l'élection du Président.

Il appelle le benjamin de l'assemblée, Monsieur Jean-Baptiste GERNET, secrétaire de l'élection. Monsieur Claude SCHOETTEL demande également s'il y a deux volontaires pour être assesseurs. Madame Mireille GOEHRY et Monsieur Etienne BURGER sont volontaires.

En application de l'article L 5211-8 et de l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical élit le président parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue.

En vertu des dispositions générales du Code Electoral, cette dernière se calcule sur le nombre de suffrages valablement exprimés.

Si, après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Claude SCHOETTEL demande aux candidats de se faire connaître.

Monsieur Yves BUR propose la candidature de Monsieur Robert HERRMANN qui se porte candidat.

14h15, arrivée de M. Thibaud PHILIPPS

Il est procédé au vote à bulletin secret. Il y a 25 votants, 1 bulletin blanc et 24 voix pour Monsieur Robert HERRMANN.

Monsieur ROBERT HERRMANN est élu Président du syndicat mixte pour le SCOTERS et est immédiatement installé.

Monsieur Robert HERRMANN propose au comité syndical d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- 1. Modification du tableau des effectifs**
- 2. Marché public portant sur l'Etude « friches et énergies renouvelables »**

Il précise aux élus que les deux rapports supplémentaires leur ont été remis en début de séance. Le comité syndical, à l'unanimité, accepte d'ajouter ces deux points.

4. Fixation du nombre de vice-présidents

Monsieur Robert HERRMANN, en qualité de président du syndicat mixte et conformément aux nouveaux statuts et au code général des collectivités (*article L. 5211-10 du CGCT*), indique que le comité syndical doit déterminer le nombre de vice-présidents et autres membres du bureau du syndicat mixte.

Monsieur Robert HERRMANN propose que le bureau soit constitué de 12 membres :

- 6 membres pour l'Eurométropole de Strasbourg
- 2 membres pour la Communauté de communes du Canton d'Erstein
- 2 membres pour la Communauté de communes du Kochersberg
- 2 membres pour la Communauté de communes du Pays de la Zorn

Monsieur Robert HERRMANN propose que le nombre de vice-présidents soit fixé à 4, un par intercommunalité membre.

*Le comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,*

Décide de fixer à 12 le nombre de membres du bureau.

Décide de fixer à 4 le nombre de vice-présidents.

14H40 arrivée de Martine CASTELLON, Alain JUND, Pierre SCHWARTZ, Jeanne BARSEGHIAN

5. Élection des vice-présidents et autres membres du bureau

Il est procédé successivement à l'élection des 11 membres du bureau.

- élection du 1^{er} vice-président. Une seule candidature est déclarée, celle de Monsieur Jean-Marc WILLER. Monsieur Jean-Marc WILLER est élu à l'unanimité.
- élection du 2^{ème} vice-président. Une seule candidature est déclarée, celle de Monsieur Justin VOGEL. Monsieur Justin VOGEL est élu à l'unanimité.
- élection du 3^{ème} vice-président. Une seule candidature est déclarée, celle de Monsieur Bernard FREUND. Monsieur Bernard FREUND est élu à l'unanimité.
- élection du 4^{ème} vice-président. Une seule candidature est déclarée, celle de Monsieur Yves BUR. Monsieur Yves BUR est élu à l'unanimité.
- élection du 5^{ème} membre du bureau. Une seule candidature est déclarée, celle de Monsieur

Alain JUND. Monsieur Alain JUND est élu à l'unanimité.

- élection du 6^{ème} membre du bureau. Une seule candidature est déclarée, celle de Madame Anne-Pernelle RICHARDOT. Madame Anne-Pernelle RICHARDOT est élue à l'unanimité.
- élection du 7^{ème} membre du bureau. Une seule candidature est déclarée, celle de Monsieur Thierry SCHAAL. Monsieur Thierry SCHAAL est élue à l'unanimité.
- élection du 8^{ème} membre du bureau. Une seule candidature est déclarée, celle de Monsieur Jacques BAUR. Monsieur Jacques BAUR est élue à l'unanimité.
- élection du 9^{ème} membre du bureau. Une seule candidature est déclarée, celle de Monsieur Eric KLÉTHI. Monsieur Eric KLÉTHI est élue à l'unanimité.
- élection du 10^{ème} membre du bureau. Une seule candidature est déclarée, celle de Monsieur Etienne BURGER. Monsieur Etienne BURGER est élue à l'unanimité.
- élection du 11^{ème} membre du bureau. Une seule candidature est déclarée, celle de Monsieur Xavier ULRICH. Monsieur Xavier ULRICH est élue à l'unanimité.

6. Délégations accordées au Président

Vu l'article L5211-10 du Code Général de Collectivités Locales

*Le comité syndical,
sur proposition du Président,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

Délègue au Président pour la durée de son mandat :

1. La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
2. Cette délégation s'étend en outre aux décisions portant sur les avenants aux marchés et accords cadres susvisés qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
3. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses ou de mise à disposition de biens meubles et immeubles ainsi que des conventions d'occupation précaires ou temporaires, à titre gracieux ou onéreux et ce pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
4. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnisations de sinistre s'y rapportant ;
5. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
6. De décider l'aliénation de gré à gré de bien mobilier jusqu'à 5 000 € ;
7. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

8. D'intenter au nom du syndicat mixte les actions en justice ou de défendre le syndicat mixte dans les actions intentées contre lui, quelque soit la juridiction saisie et quelque soit le degré d'instance, cette délégation intégrant notamment les constitutions de parties civiles.

7. Délégation accordée au bureau

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales et à l'article 7 des statuts 2017 du syndicat mixte « le comité syndical fixe les délégations accordées au bureau. »

Le syndicat mixte est appelé à exprimer divers avis à l'occasion de l'élaboration, de la modification ou de la révision des documents d'urbanisme, qu'il s'agisse des documents d'urbanisme locaux, des permis d'aménager, des permis de construire et zones d'aménagement concerté supérieurs à 5 000 m² de surface de plancher à l'intérieur du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale ou des SCoT élaborés, révisés ou modifiés sur les territoires voisins.

Le syndicat mixte est également amené à se prononcer sur les schémas et documents de normes supérieures (SRADDET, SDAGE, PCAET, PPRI, etc.).

Ces avis doivent généralement être exprimés dans des délais contraints, de 1 à 3 mois, à compter de la transmission des dossiers, voire, s'agissant de la modification des documents d'urbanisme locaux, au cours de l'enquête publique qui n'a qu'une durée d'un mois.

Le bureau donne son avis sur la base de l'instruction des services techniques du syndicat mixte.

Afin de permettre au syndicat d'exprimer ces avis ou ces accords dans les délais impartis sans contraindre à une réunion systématique du comité syndical, il est proposé au comité de déléguer au bureau l'expression de ces avis.

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 153-11, L.153-16, L.153-33,

*Le comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

Donne délégation au bureau aux fins d'exprimer tous les avis attendus ou exigés au titre du code de l'urbanisme de la part du syndicat mixte pour le SCOTERS.

8. Désignation des trois représentants du syndicat mixte pour le SCOTERS dans les instances de l'ADEUS

En tant que membre de l'ADEUS, le syndicat mixte doit désigner 3 représentants (article 19 des statuts de l'ADEUS) pour siéger dans les instances de l'ADEUS. Par ailleurs, l'article 13 des statuts de l'ADEUS précise que le 1er vice-président de son bureau est un représentant du syndicat mixte.

Sont désignés :

- Monsieur Xavier ULRICH en qualité de 1^{er} vice-président du bureau de l'ADEUS
- Monsieur Thierry SCHAAAL
- Monsieur Jean-Marc WILLER

Le comité syndical approuve.

9. Désignation d'un représentant à la fédération nationale des SCoT

Le syndicat mixte adhère depuis deux ans à la Fédération nationale des SCOT. L'article 4 des statuts de la Fédération prévoit : « *Les établissements publics de SCOT peuvent adhérer à la Fédération par décision de leur organe délibérant qui désigne en son sein un représentant et un suppléant pour le représenter au sein des instances de la Fédération. À défaut de désignation spécifique par l'organe délibérant, le président de l'établissement public en est le représentant au sein des instances de la Fédération.* »

Le Président, Monsieur Robert HERRMANN, propose d'être le représentant du syndicat mixte pour le SCOTERS à la Fédération nationale des SCOT et que Monsieur Thierry SCHAAAL soit son suppléant.

Le comité syndical approuve.

10. Modification du tableau des effectifs

Il s'agit de modifier le tableau des effectifs, en raison d'une nomination à la promotion interne 2017, pour créer un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

A cette fin, M. Le Président propose au comité syndical de délibérer sur le cadre d'emploi du poste d'assistante administrative et comptable

*Le Comité syndical,
sur proposition du Président,
après en avoir délibéré
à l'unanimité*

DECIDE d'ouvrir à compter du 4 juillet le poste d'assistante administrative et comptable, à temps complet, au grade de rédacteur territorial principal 2^{ème} classe, dans les conditions suivantes :

Poste	Assistante administrative et comptable
Nombre d'heures	35 h
Cadre d'emploi	Rédacteur
Grade	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012 du budget primitif 2017

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 4 juillet 2017.

11. Marché public portant sur l'étude « friches et énergies renouvelables »

Le SCOTERS est co-lauréat avec l'Eurométropole de l'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) lancé par le ministère de l'environnement, du développement durable et de l'énergie en 2014. Le programme comporte deux phases. Les actions, subventionnées à hauteur de 80%, s'inscrivent en articulation avec le projet de l'Eurométropole.

Phase TEPCV 1

Le projet TEPCV porté par le syndicat mixte s'inscrit dans les travaux menés sur la transition énergétique en lien avec la plateforme d'appui à la transition énergétique et dans le domaine d'intervention n°6 « Promotion de l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et mobilisations des acteurs locaux » du programme TEPCV.

Les actions, destinées aux élus et techniciens des communes et intercommunalités, s'organisent autour de 3 temps :

- Sensibilisation : Des ateliers sur les enjeux de la transition énergétique et sur le rôle de la planification au service de ces enjeux : compréhension des enjeux, éléments de diagnostic, témoignages d'élus et visites de terrain. Un premier atelier a eu lieu en mars 2017 et portait sur « SCoT – PLU et production d'énergie renouvelable ».
- Le second a eu lieu le 29 juin 2017 et a porté sur la sobriété énergétique. Le troisième, prévu à l'automne, portera sur les réseaux en lien avec les énergéticiens.
- Formation/accompagnement : Une journée de formation sur « l'approche environnementale de l'urbanisme » a eu lieu le 12 mai 2016 qui a réuni une vingtaine de personnes, élus et techniciens du SCOTERS.
- Capitalisation/appropriation : Production de fiches, documents pédagogiques et de connaissances sur l'articulation urbanisme / énergie.

Phase TEPCV 2

Le programme d'actions complémentaires au titre de TEPCV 2 a été validé par le comité syndical du 24 juin 2016. Il porte sur la réalisation d'une étude portant sur « les friches dans le SCOTERS et leur potentiel de production d'énergies renouvelables et de récupération », il s'inscrit dans le cadre de l'appel à projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

Cette action vise à identifier, sur l'ensemble des communes du territoire du SCOTERS, les friches qui auraient un potentiel de développement d'ENR, de définir les ENR possibles, les contraintes et les pistes de réalisation. Cette action, à visée plus opérationnelle, vient poursuivre les actions de la phase TEPCV 1.

L'étude se décompose en une tranche ferme et une tranche optionnelle visant une étude de faisabilité plus détaillée sur un nombre restreint de sites (5).

Dans ce cadre, une consultation a été lancée. Nous avons reçu 4 offres.

Bureau d'études	Prix HT tranche ferme	Prix HT phase optionnelle	Prix HT total
BG Ingénieurs Conseils	67 725	8 700	76 425
Transénergie/ Marcello Lim / Berlandier/ Plan'R	60 900	9 000	69 900
IMAEE / Tracer / La ville / Cercle	156 112,50	35 850	191 962,50
H3C et Ateliers des territoires	127 000	15 500	142 500

Il est proposé de retenir le groupement Transénergie/ Marcello Lim / Berlandier/ Plan'R de Lyon pour un prix HT de 69 900 €.

Le comité syndical doit délibérer pour attribuer et notifier le marché.

*Le Comité syndical,
sur proposition du Président,
après en avoir délibéré
à l'unanimité*

Décide d'attribuer le marché au groupement Transénergie/ Marcello Lim / Berlandier/ Plan'R de Lyon pour un prix HT de 69 900 € ;

D'autoriser le Président à signer le marché avec le groupement retenu ;

Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2017 au compte 202.

12. Point d'information sur la contribution au SRADDET

Monsieur Robert HERRMANN rappelle que dans le cadre de l'élaboration par la région Grand Est du SRADDET, les Présidents de SCoT du Bas-Rhin, le Président de l'Eurométropole et le Président du département du Bas-Rhin se sont associés depuis plus d'un an pour apporter une contribution collective au SRADDET.

Les grandes lignes de la contribution sont présentées en séance (la présentation est jointe au présent PV). Elle sera versée sur la plateforme de la région début juillet.

Monsieur Robert HERRMANN indique qu'une contribution des SCoT et du conseil départemental est également en cours dans le Haut-Rhin.

Un portage politique de ces contributions à la Région aura lieu en septembre.

Monsieur Jacques BIGOT souligne le travail réalisé et l'intérêt porté par l'ensemble des élus à cette contribution commune.

Monsieur Jean-Charles LAMBERT souhaite que les questions de transit nord sud ne soient pas réduites au transit de poids lourds.

Madame Anne-Pernelle RICHARDOT souligne la nécessité de s'inscrire dans la complémentarité et non en concurrence à l'échelle de la région Grand Est. Elle souligne également l'importance de la filière bois concernant le massif vosgien.

Monsieur Yves BUR souligne que le massif vosgien doit être considéré comme un trait d'union porteur de liens entre les territoires. Il souligne également la nécessité d'être en complémentarité, de s'inspirer des expériences des autres territoires et de trouver des liens à tisser. Il propose qu'une réunion soit organisée avec les conseillers régionaux membres du SCOTERS pour échanger sur ces points.

Monsieur Jean-Marc WILLER pose la question du PPRI et des conséquences sur le développement des territoires au regard notamment de la question des effacements de digues. Il souhaite que ce point puisse être lié au SRADDET.

Monsieur Robert HERRMANN souligne également la question du massif vosgien et la question des liens. Il soulève la question de l'échelle de la cohérence territoriale. Il indique que les contrats de reciprocités sont des leviers importants. Concernant la question du PPRI, il propose qu'elle soit également portée au débat dans le cadre de l'association des maires.

Monsieur Justin VOGEL s'interroge sur l'état d'avancement différent entre les contributions bas-rhinoises et haut-rhinoises. Il souligne l'importance de la question européenne notamment pour l'Eurométropole de Strasbourg.

Monsieur Jacques BIGOT rappelle qu'il est prévu que l'ensemble des élus alsaciens s'entend sur un chapô commun affirmant les grandes orientations partagées, notamment placer l'Alsace au cœur de la région Grand Est et la région Grand Est au cœur de l'Europe. Ce chapô sera support du portage des différentes contributions en septembre, les élus haut-rhinois finalisant leur contribution fin août.

Monsieur Robert HERRMANN indique que le SRADDET va fixer les grandes orientations à venir en matière d'aménagement du territoire, à une maille territoriale suffisamment pertinente pour permettre l'évolution des territoires. L'enjeu majeur ne concerne pas uniquement l'Eurométropole mais bien l'ensemble du territoire métropolitain.

13. Divers

Néant

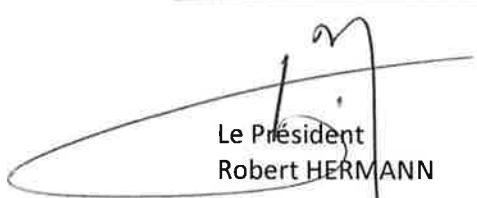


Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le - 7 JUIL. 2017

La publication le - 7 JUIL. 2017

Strasbourg, le - 7 JUIL. 2017


Le Président
Robert HERMANN

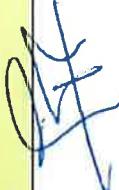
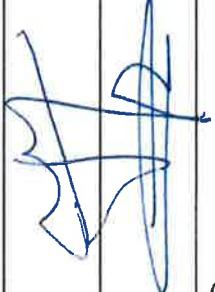
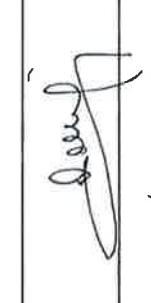
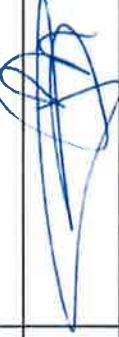
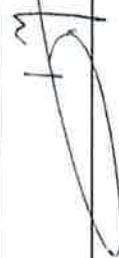
1. Installation du comité syndical
2. Avis en matière d'urbanisme rendus par le bureau du 23 juin 2017
3. Élection du Président du syndicat mixte
4. Fixation du nombre de vice-présidents
5. Élection des vice-présidents et autres membres du bureau
6. Délégations accordées au Président
7. Délégation accordée au bureau
8. Désignation des trois représentants du syndicat mixte pour le SCOTERS dans les instances de l'ADEUS
9. Désignation d'un représentant à la fédération nationale des SCoT
10. Modification du tableau des effectifs
11. Marché public portant sur l'Etude « friches et énergies renouvelables »
12. Point d'information sur la contribution au SRADDET
13. Divers

Membres présents : Jacques BAUR, Jeanne BARSEGHIAN, Yves BUR, Etienne BURGER, Martine CASTELLON, Bernard FREUND, Jean-Baptiste GERNET, Mireille GOEHRY, Robert HERRMANN, Claudine HERRMANN, Alain JUND, Eric KLÉTHI, Patrick KOCH, Jean-Charles LAMBERT, Michel LEOPOLD, Annick NEFF, Alain NORTH, Thibaud PHILIPPS, Anne-Pernelle RICHARDOT, Jean-Jacques RUCH, Thierry SCHAAL, Antoine SCHALL, Bernard SCHNEIDERLIN, Claude SCHOETTEL, Pierre SCHWARTZ, Xavier ULRICH, Justin VOGEL, Valérie WACKERMANN, Jean-Marc WILLER, Fernand WILLMANN, Raymond ZILLIOX

Membres absents excusés : Christian ADAM, Françoise BEY, Jean-Jacques BREITEL, Béatrice BULOU, Nicole DREYER, Dany KARCHER, Benoît GSELL, Fabienne KELLER, Laurence MULLER-BRONN, Nicolas NIEDERGANG, Michèle QUEVA, Roland RIES, Stéphane SCHAAL, Denis SCHULTZ, Anne-Catherine WEBER

LISTE DE PRÉSENCE / COMITÉ SYNDICAL DU 3 JUILLET 2017

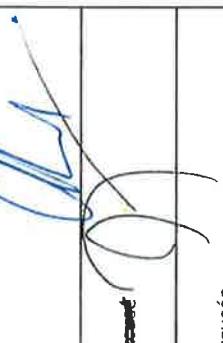
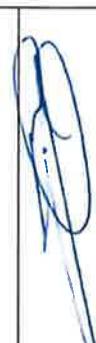
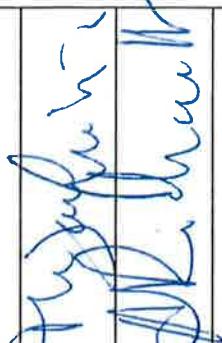
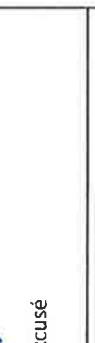
1

Nom	Pénom	Fonction syndicale	Collectivité	Emargement
BAUR	Jacques	Titulaire	Eurométropole de Strasbourg	
BREITEL	Jean-Jacques	Titulaire	Communauté de communes du canton d'Erstein	Excusé
BULOU	Beatrice	Titulaire	Eurométropole de Strasbourg	Excusée
BUR	Yves	Titulaire	Eurométropole de Strasbourg	
BURGER	Etienne	Titulaire	Communauté de communes du Kochersberg	
CASTELLON	Martine	Titulaire	Eurométropole de Strasbourg	Présent
FREUND	Bernard	Titulaire	Communauté de communes du Pays de la Zorn	
KARCHER	Dany	Titulaire	Eurométropole de Strasbourg	Excusé
GERNET	Jean-Baptiste	Titulaire	Eurométropole de Strasbourg	
GOEHRY	Mireille	Titulaire	Communauté de communes du Pays de la Zorn	
GSELL	Benoit	Titulaire	Communauté de communes du canton d'Erstein	Excusé
HERRMANN	Robert	Titulaire	Eurométropole de Strasbourg	



LISTE DE PRÉSENCE / COMITÉ SYNDICAL DU 3 JUILLET 2017

2

Nom	Prénom	Fonction syndicale	Collectivité	Emargement
HERRMANN	Claudine	Titulaire	Communauté de communes du canton d'Erstein	
JUND	Alain	Titulaire	Eurométropole de Strasbourg	 Excusé
KELLER	Fabienne	Titulaire	Eurométropole de Strasbourg	 Excusée
KLETHI	Eric	Titulaire	Communauté de communes du canton d'Erstein	 Excusee
MULLER-BRONN	Laurence	Titulaire	Communauté de communes du canton d'Erstein	 Excusée
PHILIPPS	Thibaud	Titulaire	Eurométropole de Strasbourg	 Excusee
RICHARDOT	Anne-Pernelle	Titulaire	Eurométropole de Strasbourg	 Excusee
RIES	Roland	Titulaire	Eurométropole de Strasbourg	 Excuse
RUCH	Jean-Jacques	Titulaire	Communauté de communes du Kochersberg	 Excuse
SCHAAL	Thierry	Titulaire	Eurométropole de Strasbourg	 Excuse
SCHAAL	Stéphane	Titulaire	Communauté de communes du canton d'Erstein	 Excusé
SCHULTZ	Denis	Titulaire	Communauté de communes du canton d'Erstein	Excusé



LISTE DE PRÉSENCE / COMITÉ SYNDICAL DU 3 JUILLET 2017

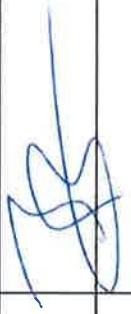
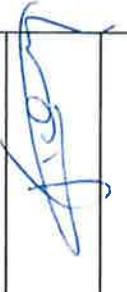
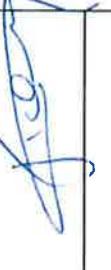
3

Nom	Prénom	Fonction syndicale	Collectivité	Emargement
SCHWARTZ	Pierre	Titulaire	Eurométropole de Strasbourg	
ULRICH	Xavier	Titulaire	Communauté de communes du Pays de la Zorn	
VOGEL	Justin	Titulaire	Communauté de communes du Kochersberg	
WACKERMANN	Valérie	Titulaire	Eurométropole de Strasbourg	
WILLER	Jean-Marc	Titulaire	Communauté de communes du canton d'Erstein	
ZILLIOX	Raymond	Titulaire	Communauté de communes du Kochersberg	
				Présent



LISTE DE PRÉSENCE / COMITÉ SYNDICAL DU 3 JUILLET 2017

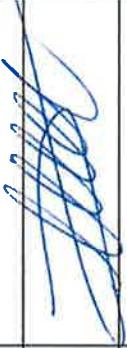
4

Nom	Prénom	Fonction syndicale	Collectivité	Emargement
ADAM	Christian	Suppléant	Communauté de communes du canton d'Erstein	Excusé
AGHA BABAEI	Syamak	Suppléant	Eurométropole de Strasbourg	
BARSEGHIAN	Jeanne	Suppléant	Eurométropole de Strasbourg	
BEY	Françoise	Suppléant	Eurométropole de Strasbourg	Excusée
BREYSACH	Christophe	Suppléant	Communauté de communes du canton d'Erstein	
BURGER	Gaston	Suppléant	Communauté de communes du Kochersberg	
DREYER	Nicole	Suppléant	Eurométropole de Strasbourg	Excusée
ERB	Eddie	Suppléant	Eurométropole de Strasbourg	
KOCH	Patrick	Suppléant	Eurométropole de Strasbourg	
KOHLER	Christel	Suppléant	Eurométropole de Strasbourg	
LAMBERT	Jean-Charles	Suppléant	Communauté de communes du Kochersberg	
LASTHAUS	Jean-Claude	Suppléant	Communauté de communes du Kochersberg	



LISTE DE PRÉSENCE / COMITÉ SYNDICAL DU 3 JUILLET 2017

5

Nom	Prénom	Fonction syndicale	Collectivité	Emargement
LEHMANN	Marie-Paule	Suppléant	Communauté de communes du Pays de la Zorn	
LENGENFELDER	Daniel	Suppléant	Communauté de communes du Pays de la Zorn	
LENTZ-KIEHL	Brigitte	Suppléant	Eurométropole de Strasbourg	
LEOPOLD	Michel	Suppléant	Eurométropole de Strasbourg	
MAGDELAINE	Séverine	Suppléant	Eurométropole de Strasbourg	
SCHAAL	Antoine	Suppléant	Eurométropole de Strasbourg	
MAURER	Jean-Philippe	Suppléant	Eurométropole de Strasbourg	
NEFF	Annick	Suppléant	Eurométropole de Strasbourg	
NIEDERGANG	Nicolas	Suppléant	Communauté de communes du canton d'Erstein	Excusé
NORTH	Alain	Suppléant	Communauté de communes du Kochersberg	
PFISTER	Georges	Suppléant	Communauté de communes du Pays de la Zorn	
QUEVA	Michèle	Suppléant	Eurométropole de Strasbourg	Excusée



LISTE DE PRÉSENCE / COMITÉ SYNDICAL DU 3 JUILLET 2017

6

Nom	Prénom	Fonction syndicale	Collectivité	Emargement
ROTH	Jean-Paul	Suppléant	Communauté de communes du canton d'Erstein	
SCHNEIDERLIN	Bernard	Suppléant	Communauté de communes du canton d'Erstein	
SCHOETTEL	Claude	Suppléant	Communauté de communes du canton d'Erstein	
SIEGWALT	Raymond	Suppléant	Communauté de communes du canton d'Erstein	
WEBER	Anne-Catherine	Suppléant	Eurométropole de Strasbourg	Excusée 
WILLMANN	Fernand	Suppléant	Communauté de communes du canton d'Erstein	





Bureau du Contrôle de Légalité